

Le *lundi 13e* jour de mai, deux mille vingt-quatre, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 19 h, à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Messieurs David Roy, Gaston Arsenault et Jean-Charles Arsenault, conseillers, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mai 2024.

2. Demande de PIIA pour le 100 Beaubassin :

2.1 Demande de PIIA pour le 100 Beaubassin

3. Autres :

3.1. Période de questions

3.2. Levée de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mai 2024.

2024-05-517

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 soit adopté tel que rédigée.

2. Demande de PIIA pour le 100 Beaubassin:

2.1 Demande de PIIA pour le 100 Beaubassin

CONSIDÉRANT la demande de PIIA déposé par les propriétaires du 100 rue Beaubassin, visant la construction d'une rampe pour handicapé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a obtenu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

2024-05-518

À CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la demande de PIIA du 100 Beaubassin, visant la construction d'une rampe pour handicapé et le remplacement de deux fenêtres, comme demandé.

3. Autre

3.1 Période de questions

Le maire suppléant répond aux questions de l'assemblée.

3.2 Levée de la séance extraordinaire du 13 mai 2024.

2024-05-519

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire du 13 mai 2024 soit levée.

Pierre Gagnon
Maire suppléant

André Pineault
Directeur général, greffier et trésorier
intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général, greffier et trésorier intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.